

COMMUNIQUÉ SYNDICAT NATIONAL DES MORTIERS INDUSTRIELS

18 juin 2021

Inflation du prix des matières premières et pénuries Conséquences

Notre secteur est toujours fortement fragilisé par les différentes actualités liées à la crise sanitaire et aux désorganisations associées, aux pénuries de nos matières premières nécessaires aux bons déroulements de nos activités, aux hausses démesurées de celles-ci. En effet, nous constatons une accélération de l'inflation des matières premières, avec pour exemples :

-	Les résines pour colles et sols (VAM)	> 160 %
-	Le bois	> 30 %
-	Les emballages plastiques	> 30 %
-	Les emballages papiers	> 15 %
-	Le ciment	> 7 %

Tous ceci génère des tensions entre partenaires, clients ou fournisseurs des industriels, sans compter la pénurie de main d'œuvre et la demande toujours très forte du secteur de la construction.

Nous sommes donc aujourd'hui inquiets par ces déséquilibres, inquiets par ces incertitudes liées à ces pénuries, qui occasionnent des retards de livraisons et donc des retards sur les chantiers. Certaines entreprises doivent désormais rembourser les aides de l'Etat qui leur ont été octroyées via les PGE, tout en subissant des baisses de facturations de chantiers ou de fournitures, les grevant de facto de trésoreries.

Fort de ce constat, le SNMI a adressé un courrier auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance (Monsieur Bruno Le Maire). La réaction ne s'est pas fait attendre, car de nombreux partenaires sociaux économiques s'étaient déjà positionnés sur cette problématique extrêmement conséquente (comme l'AIMMC – Association des Matériaux de la Construction), et une réunion s'est déroulée le 15 juin, à Bercy, afin de prendre pleinement des mesures d'urgences à l'égard de celle-ci.

Il en résulte l'orientation majeure suivante : **"La règle doit être la solidarité entre les acteurs"**, ainsi que les trois mesures suivantes, décidées lors de cette réunion :

- Une circulaire de type "cas de force majeure" va être envoyée aux acheteurs de l'état les enjoignant à ne pas appliquer de pénalités de retard en cas de retard directement en relation avec une pénurie de matériaux de construction.
- Un "comité de crise" est créé afin de faire ressortir toutes les situations et comportements anormaux afin de renforcer la solidarité entre les professionnels du bâtiment.
- La création d'une "médiation de filière" pour le bâtiment.

Les industriels du SNMI sont pleinement conscients du « cascading » des dysfonctionnements rencontrés par ces problématiques, avec leurs partenaires économiques fidèles. La solidarité doit être de mise.

Contact : frederic.boisse@snmi.org

SNMI - 39/41 rue Louis Blanc, 92400 Courbevoie – tél. 01 88 59 97 26
Membre de L'EMO (Organisation Européenne de l'Industrie des Mortiers)